CONTRAT FINANCIER AVEC L'OGEC MARILLAC 2023/2024 Collège et Lycée

NOM et Prénom de l'élève :	Classe :
	Régime 2023-2024 <i>(rayez la mention inutile)</i> : Externe / Demi-Pensionnaire
Adresse :VILLE :	

FACTURATION ANNUELLE - Tarif externe					
Participation Familiale	860,00€	À régler à l'inscription (les réinscriptions ne sont pas concernées)			
Cotisation Ens Catholique	89,00€	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Assurance U.N.P.E.C./HELIUM	20,20€	Frais de dossier	50,00 €		
Assurance Globale	9,00€	Arrhes	100,00 €		
Association Sportive Marillac	16,00€				
Association Parents d'Élèves	19,00€	* Les arrhes versées <u>ne seront pas rendues</u> si l'élève se désiste, démissionne ou quitte l'établissement suite à une décision disciplinaire avant la fin de l'année scolaire.			
Transport Pédagogique	21,80€				
Frais périscolaires	15,00€	* Les arrhes seront uniquement rendues si l'élève n'est pas accepté dans notre établissement et, dans tous les			
TOTAL EXTERNE	1 050,00 €	cas, à la fin de sa scolarité.			

Informations importantes

La demi pension inclut les repas des lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Si des repas sont pris les mercredis, la carte doit être rechargée même pour les demi-pensionnaires.

Le tarif de la cantine est **forfaitaire** et prend en compte les vacances scolaires et stages.

Vous trouverez le détail du tarif de cantine de chaque section dans l'annexe 1.

Demi Pension

Le changement de régime est possible toute l'année, toutefois tout mois commencé est dû ; Le remboursement de cantine ne s'opère que pour les changements actés avant les vacances de février. Passé ce délai, l'élève pourra être enregistré en tant qu'externe, mais aucun remboursement ne sera possible pour la cantine.

Les externes souhaitant manger au lycée doivent recharger leur carte avant d'aller consommer : au kiosque à l'accueil,en espèces, par chèque, par carte bancaire en ligne. Les tarifs sont de 7,00 € pour le repas self, et 5,27 € pour le repas snack.

Une carte perdue doit être remplacée au tarif de 7 €.

Par prélèvement (vivement recommandé): le 10 de chaque mois, sur 9 mois (se référer à l'annexe 1) - Tout rejet entraîne 10 € de frais bancaires et de gestion.

Tout changement de RIB doit être signalé au plus tard le 25 du mois précédent le prélèvement.

de l'Annexe 1. Notre RIB est disponible sur École Directe dans la rubrique "Documents".

Paiements de la facture annuelle

Par chèques: La comptabilité doit reçevoir, au plus tard le 6 septembre 2023, la totalité de la somme restant due en un ou plusieurs chèques (jusqu'à 7 maximum) en respectant l'échéancier indiqué dans l'Annexe 1. Les chèques sont à l'ordre de "OGEC MARILLAC" et doivent être datés à la date d'émission. Tout rejet entraîne 10 € de frais bancaires et de gestion.

En espèces ou par virements: Les paiements sont dus en une ou plusieurs fois (7 au maximum) et doivent respecter les dates de l'échéancier

Les cotisations d'enseignement catholique et d'assurance sont

démission en cours

d'année

Si vous bénéficiez d'une prise en charge, merci de joindre une confirmation de la part de l'organisme payeur.

d'assurance sont les bourses trimestrielles, pour les familles bénéficiaires, ne seront déduites qu'à partir de décembre. Les trois premiers mois sont donc dues même en cas de intégralement à payer de votre part.

Pour les départs en cours d'année, seule la participation familiale et cantine peuvent prétendre à un avoir, au prorata, et déduit du solde dû. Chaque mois commencé est dû.

Dans le cas où les paiements de l'échéancier ne seraient pas honorés sur une période de 3 mois consécutifs ou que la facture ne serait pas soldée au 15 juin de l'année en cours, votre compte sera transmis à une compagnie extérieure de recouvrement pour le total dû, incluant les 31 % de frais de retard. Ces frais de recouvrement seront à votre charge.

NOM et Prénom du payeur 1 :		NOM et Prénom du payeur 2 :	
<u>Signature</u> : précédée de la mention "lu et approuvé"	Payeur à la hauteur de : 100% 50% autre : précisez	<u>Signature</u> : précédée de la mention " lu et approuvé "	Payeur à la hauteur de : 50% autre : précisez
Signature du chef d'établisement :			